

CONSEIL MUNICIPAL DU 29.01.2015

Convocation en date du 21.01.2015
Début de séance 20h Fin de séance 22h00

Présent(s) :

Daniel CHASSEING, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Bernard RUAL ; Adjoint
Carla LELIEVRE, Rémi BESNIER, Marcelle LAGARDE, Gérard MORATILLE, Delphine CLEDAT, Jean-
Pierre GOUMONDIE, Laurence TER-HEIDE, Alain SAGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations

Emilie CHARTAGNAC donne procuration à Martine CHASTAGNAC

Absent(s) Etienne ANGLERAUD.

1- Assiette de coupe à Rémeniéras

En réponse à la demande d'affouagistes de la section de Rémeniéras, l'ONF a préparé une assiette de coupe qui se sera prévu sur 4 ans du fait de la diminution des ayants droit. La coupe est évaluée en valeur à 961€ par l'ONF. Les frais de garderie d'un montant de 10 à 12% de la valeur de la coupe sera répartie entre affouagistes. La loi oblige à nommer 3 garants qui ont pour mission de veiller au respect et programmation de la coupe.

Les personnes nommées sont Mrs Daniel et Robert SYRIEIX et Mr Christian MADRANGE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la réalisation de cette coupe et à la désignation des 3 personnes garantes.

2- Communalisation de la section de Trassoudaine

3-

Une réunion publique en présence des services de la Préfecture a permis de faire une présentation de la loi n° 2013/428 du 27 mai 2013 qui apporte de nouvelles dispositions dans la gestion des biens de section.

Le 23 janvier 2015 une réunion de la commission agricole « élargie » avait pour objet de débattre sur le même sujet.

Un consensus s'est dégagé sur un certain nombre de points dans le cadre de la loi.

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

- A ce jour la commission agricole préférerait regrouper des sections plutôt que de communaliser l'ensemble des sections selon les possibilités permises par la loi.

- Une réunion va se tenir avec les agriculteurs exploitant des parcelles à vocation agricole ou pastorale.

- Une convention pluriannuelle d'exploitation sera signée avec chaque agriculteur en respectant autant que possible les règles d'attribution sans toutefois porter atteinte à l'équilibre de chaque exploitation.

- Le loyer sera établi dans une fourchette de 80 à 100 € / hectare.

- Tout transfert de bail fera l'objet d'une délibération du conseil municipal

- Une simplification de la gestion des 24 sections sera recherchée

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les résolutions prises en commission.

3-Ouverture de compte épargne temps

Une réflexion sur ce sujet a été conduite suite au constat qui est fait que les agents des services techniques titulaires cumulent un nombre important de jours de RTT.

Le compte épargne temps aurait permis de « stocker » ces jours sur un compte dédié. L'analyse des avantages et inconvénients de ce système conduit le conseil municipal à ne pas retenir cette option et propose de payer les jours de RTT non soldés au 31 décembre 2014 à raison à raison de trois jours par mois pour chaque agent (avec leur accord) jusqu'à épuisement. Par la suite il est décidé que ce cumul ne sera plus possible.

4- Projets 2015

Compte tenu de la diminution de la dotation globale de financement et des emprunts en cours, il faut rester prudent et faire des choix sur les travaux et réalisations.

Des projets structurants sur le versant Tourisme « chalets, roulottes ...» ont nécessité de réaliser des emprunts les années précédentes, emprunts qui sont remboursés par les loyers.

Les travaux du village vacances de Scoeux sont subventionnés à -/+58% (pôle d'excellence rural, conseil régional, conseil général, emprunt 2013 et fonds libres répartis sur 3 ans).

Achat du presbytère

Installer une ligne de vie continue au parc acrobatique en hauteur. Les recettes permettent l'autofinancement des aménagements hors subvention.

Terminer l'aménagement des sanitaires des écoles

Poursuivre l'aménagement du site du camping

Réorganisation de l'espace sanitaire et bar de la salle des fêtes

Lancer l'étude de réhabilitation de la Mairie

Créer le lotissement Bardinal

Poursuivre l'entretien des routes, des bâtiments communaux

Demander des subventions en vue de l'aménagement de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers

Demander les subventions pour l'aménagement de la mairie

4- Questions diverses

Parapets devant Hôtel de France : un commercial va proposer des aménagements urbains à poser pour éviter les accrochages sur les murets en sortie de parking.

Eclairage public : Une étude va être lancée sur l'extension du réseau d'éclairage public sur le rond-point de la Malatie en direction de la zone artisanale et la voie communale allant de la caserne des sapeurs-pompiers vers la MAS FO

Le conseil municipal délibère et décide d'éteindre l'éclairage public de 1h à 6h.

Le comité de fleurissement va réaliser la taille des rosiers et hortensias (devant Gamm vert, square Roux, quartier de l'Eglise ...)

Mise à disposition très prochainement d'une plaquette d'une vingtaine de pages pour les randonnées pour marcheurs débutant à confirmé.

Enquête de besoins sur les logements intermédiaires : en partenariat avec la mutualité française du Limousin, un questionnaire est adressé à toutes les personnes âgées de + 65 ans et/ou

travailleurs handicapés. Le retour du questionnaire rempli de façon anonyme sera retourné en mairie.

L'analyse des besoins vous sera communiquée dès que notre partenaire aura exploité les réponses.

Construction d'un abri et aménagement du sol entre le vestiaire et le club house du foot afin de mieux accueillir les personnes handicapées.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Tout le territoire de la commune va être englobé dans un nouveau SAGE Vézère Corrèze l'arrêté de périmètre sera pris courant mars 2015.

Une commission locale de l'eau CLE sera mise en place par la suite.

Elle sera constituée de représentants des collectivités locales des usagers des propriétaires fonciers des organisations professionnelles des associations de l'état et de ses établissements publics repartis en 3 collèges.

Un dossier sera consultable en mairie ou sur <http://www.eptb-dordogne.fr> rubrique Actions /SAGE Vézère Corrèze

..